



R-713-13

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

Que les citoyen(ne) s de la Ville de Bedford sont informé(e) s que le règlement numéro 713-13 intitulé:

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES ET LES COMPENSATIONS ÉTABLIES DANS LA VILLE DE BEDFORD POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014 AINSI QUE LE MODE DE PAIEMENT DES COMPENSATIONS ET DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2014

A été adopté par le conseil municipal le 14 janvier 2014 et ne nécessite aucune autre approbation additionnelle.

Le dit règlement entre en vigueur conformément à la loi, à compter de ce jour, soit le 22 janvier 2014;

Le dit règlement est maintenant déposé au bureau du directeur général, à l'Hôtel-de-ville, 1 rue Principale, à Bedford, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Bedford, ce 22 janvier 2014.

Yvon Labonté
Directeur Général